

■ Le mot du président

Michel Kervarec

Chers amis, voici un numéro un peu particulier de notre bulletin puisque pour la première fois il traite d'un unique sujet, la grève du 30 novembre 1938, dont les plus anciens d'entre nous gardent peut-être un souvenir, même indirect, surtout lorsqu'ils sont de famille.

Le gouvernement avait entrepris de gouverner à coup de décret et c'est cela qui mit le feu aux poudres, d'où grève et répression.

Aujourd'hui, ces faits appartiennent à l'histoire. Ils furent vécus avec intensité par la population de Rezé, composée en grande majorité de salariés et directement concerné par la mise en cause brutale de ce qui était considéré comme des acquis sociaux.

Mais il est inutile d'en dire plus car il y aurait risque de répétition. Alors bonne lecture. ■

Sommaire

Une défaite ouvrière, le 30 novembre 1938

2

M. Michel KERVAREC

La vie de l'association

16

Bulletin d'adhésion

17



Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Une défaite ouvrière

le 30 novembre 1938

M. Michel Kervarec

En travaillant aux Archives Départementales de Loire-Atlantique sur les dossiers pouvant intéresser l'histoire de Rezé, j'ai été amené à consulter les liasses cotées 1M612, 616 et 617, provenant de la préfecture.

On y trouve de nombreux documents relatifs à la grève générale prônée par la CGT, alors réunifiée, en protestation contre les décrets-lois du gouvernement d'Edouard Daladier. Cette grève, massivement suivie à l'usine d'aviation de la S.N.C.A.O. à Bouguenais, eut de grosses incidences à Rezé, y compris sur la municipalité, sérieusement ébranlée, du radical-socialiste Jean Vignais (Union des Gauches).

Deux ans après le triomphe du Front Populaire, la situation internationale s'était très sérieusement aggravée.

En Espagne, la Guerre Civile tournait à l'avantage des Franquistes. En Italie le fascisme était bien assis ; en Allemagne, les armées hitlériennes étaient sur le pied de guerre. L'Autriche avait été annexée et le Führer réclamait les Sudètes... entre autres.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre, à Munich, Daladier et Chamberlain avaient tout cédé aux exigences de Hitler et Mussolini, contraignant leurs alliés tchécoslovaques à abandonner les Sudètes envahies le soir même. Le 4 octobre, le président tchécoslovaque Bénéš démissionnait et partait pour l'exil.

La capitulation munichoise fut entérinée par la Chambre des Députés. Les socialistes s'abstinrent. Les communistes votèrent contre ainsi qu'un élu de droite, Henri de Kerillis.

Le 12 novembre, le conseil des ministres adoptait une série de décret-lois remettant en cause l'essentiel des conquêtes du Front Populaire sur la loi des 40 heures, l'étalement des congés payés, le régime des allocations familiales, la réglementation des prix, etc. Il décidait d'une contribution extraordinaire de 2% sur tous les revenus professionnels, une majoration du taux de l'impôt sur les revenus, les valeurs mobilières et les salaires ; le réajustement des contributions directes et de la taxe à la production ; des modifications sérieuses au droit du travail. Un décret-loi particulier créait l'internement administratif pour les " suspects ", ce qui au fil des événements devait concerner beaucoup de monde.

Le surlendemain 14 novembre s'ouvrait au Palais du Champ de Mars à Nantes, le 31^e congrès de la CGT, sous la présidence du secrétaire-général Léon Jouhaux.

Celui-ci s'éleva vivement contre les décrets-lois :

« Nous ne pouvons les accepter tels qu'ils sont rédigés. Ils substituent les 45 et 48 heures aux 40 heures. La semaine étendue aux 6 jours augmentera les prix de revient. Les heures supplémentaires ont été permises sans savoir si elles peuvent être employées.

Pour notre part, nous ne nous inclinons pas. On a mis les cheminots dans des conditions d'exception ; on a modifié le statut des délégués, même des délégués mineurs où le système a pourtant fait ses preuves depuis longtemps.

Nous ne pouvons accepter non plus qu'on dénie aux ouvriers étrangers le droit d'élire leurs délégués, etc."

En effet, parmi les décrets, l'un retirait le droit de vote aux étrangers aux élections professionnelles.

En ce qui concerne les cheminots, ils étaient réquisitionnés et placés sous la menace d'intervention de l'armée et du conseil de guerre en cas de conflits, ce qui se produisit à Valenciennes.

Le 18 novembre, il y eut un meeting de la C.G.T. avec 18 000 personnes au Champ de Mars pour protester contre cette politique. Le 27 un autre meeting réunissait 25 000 personnes, préparatoire à la grève générale d'un jour prévue pour le mercredi 30.

De leur côté, E. Daladier et Paul Reynaud, ministre

concerné, prenaient toutes les dispositions pour que la moindre protestation contre les décrets-lois soit étouffée et impitoyablement réprimée. Les fonctionnaires ou assimilés, les salariés du transports, etc., furent placés sous réquisition. Quant au privé, les consignes du ministre au préfet étaient on ne peut plus claires. Tout gréviste devait être sanctionné sévèrement, même s'il s'était contenté d'une action symbolique.

Une entreprise qui se refuserait à sanctionner se placerait en défaut par rapport à l'Etat avec toutes les conséquences en découlant. Les employeurs seraient couverts quelles que soient les décisions prises.

La pression était telle que faire grève était risquer le pire. Dans ces conditions, un échec, au moins partiel, était prévisible.

A Nantes, sur 33911 ouvriers, 10439 chôchèrent jusqu'à midi, 9864 toute la journée. Sauf cas individuels, les travailleurs requisitionnés n'avaient pas bougé, dans la construction navale non plus. Par contre, trois établissements métallurgiques majeurs avaient répondu massivement, les forges de Basse Indre, l'usine de locomotives des Batignolles et l'usine d'aviation de la S.N.C.A.O. à Bouguenais, plus un nombre non négligeable d'entreprises mineures, les charbonnages et le port. Dans la fonction publique, un certain nombre d'ouvriers des Ponts et Chaussées et d'instituteurs avaient bravé l'interdit.

Dans l'enseignement secondaire, seule une professeur de philosophie du lycée Guist'hau osa passer outre.

A Rezé, l'instituteur Emmanuel Bouyer, militant communiste, et ses deux collègues de Pont-Rousseau, Maumet et Melet, avaient assuré une garderie au lieu de faire leur classe habituelle. Pour eux, ce fut une semaine de traitement en moins. Ils risquaient une mutation à la campagne ou au pire une révocation.

Sur les 19 grévistes des Ponts et Chaussées de Nantes, 6 étaient des Rezéens : Henri Le Pogam, Eugène Thomas, François Choëmet et Maurice Le Guyader, tous quatre de Trentemoult, Dominique Olive, de la Haute-Ile, et Auguste Rousse, de Pont-Rousseau. Deux autres Trentemousins, Pierre Morin et Ernest Durand attachés aux centres du Pellerin et de Paimboeuf étaient aussi dans le coup. Tous fu-

rent sévèrement sanctionnés. Ils risquaient la révocation, mais elle n'eut pas lieu. Au centre du Pellerin, tout le monde avait fait grève.

A Trentemoult, le 30 novembre, les effets de la grève s'étaient fait sentir très tôt, avec l'ouverture du passage d'eau à 5h45, service requisitionné comme tous les transports.

A l'heure dite, René Charlot, ajusteur à la S.N.C.A.O. demeurant à Trentemoult, conseiller municipal socialiste, accompagné de son voisin René Soulas, entreprit d'empêcher l'ouverture du service. D'autres Trentemousins grévistes vinrent les appuyer.

Le lendemain, avisé de ce qui s'était passé à l'embarcadère, le maire Jean Vignais écrivait au préfet :

"M. le capitaine Kervégan, directeur du service communal de transport par eau de Trentemoult à Nantes, m'a signalé les faits survenus dans la journée du 30 novembre écoulé, pour entraver le service des passagers.

A 5h45 du matin, M.Charlot, conseiller municipal employé aux usines aéronautiques de l'Ouest, accompagné de quatre autres personnes, vint trouver M.Luco, qui était de service au ponton de Trentemoult pour les premiers passages du matin, lui enjoignant d'avoir à cesser le service immédiatement sous peine de représailles.

M.Luco fit aviser M.Kervegan de ce qui se passait. Quand il revint avec M.Kervegan, M.Charlot et ses compagnons étaient remontés en haut de la passerelle où ils empêchaient les passagers de descendre au bateau.

Ceux qui avaient pu franchir le barrage se plaignirent au Directeur qui en avisa la gendarmerie. Les gendarmes arrivèrent à 5h45 et écartèrent M.Charlot et sa bande et, à la parution du jour, tous disparurent.

Mais vers 10 heures, M.Arthur Boutin, mon premier adjoint, délégué des techniciens des usines Bréguet (S.N.C.A.O.) accompagné de son cousin (Albert Boutin), délégué du personnel aux mêmes usines, accompagné encore du sieur Charlot et de quelques autres personnes, vint faire des reproches au capitaine Kervegan parce qu'il assurait le service des transports.

M. Kervegan tint bon et le service continua normalement toute la journée.

Monsieur le Préfet, excusez-moi si je crois devoir vous exposer ces faits, car je trouve étrange, de la part de mon premier

adjoint, qui devrait s'employer à assurer les services communaux et qui a essayé de les entraver.

Aussi, je vous laisse le soin d'envisager les sanctions administratives nécessaires qui pourraient être prises, etc."

Un certain nombre de travailleurs grévistes de la S.N.C.A.O. était ainsi allé essayer d'élargir le mouvement. Les rapports de police les signalent à la porte de chez Guillonard, de chez Say, ou dans le quartier des Ponts. Il n'y eut pas d'incident sérieux, ce que le commissaire divisionnaire des Renseignements Généraux traduisait dans son rapport au préfet :

"En résumé, la journée du mercredi 30 novembre s'est passée relativement dans le calme, étant donné les circonstances."

Les archives préfectorales conservent une lettre de l'Union Régionale de la C.F.T.C., 10 rue de Bel Air, syndicat chrétien, qui s'élevait contre les atteintes à la liberté du travail dont ses adhérents avaient été les victimes, protestant, à mots couverts, contre le laxisme des autorités.

Ils allaient être satisfaits. Le lendemain, 1^{er} décembre, tous les grévistes trouvèrent les portes de leurs usines ou autres établissements closes.

Le commissaire divisionnaire des R.G. écrivait au préfet, le 2 :

"J'ai l'honneur de rendre compte que, conformément à vos instructions, je me suis rendu hier, 1^{er} décembre, à l'usine Bréguet à Château-Bougon à 7 heures. A cette usine se trouvaient deux pelotons de gardes mobiles et, de mon service, MM. Coutant, commissaire de police, Martineau et Audibert, inspecteurs, venus en exécution d'instructions que je n'avais pu rapporter. A mon arrivée, l'usine est fermée, devant les portes, il y a environ 500 ouvriers dont l'attitude est calme, mais qui protestent contre la fermeture de l'usine.

A 9 heures, 5 délégués ouvriers, ayant été reçus par le Directeur de l'usine, ont rassemblé les 1900 ouvriers se trouvant à ce moment sur la route, devant l'usine, et leur ont fait connaître que la direction des établissements Bréguet, à Paris, n'avait pas encore avisé le Directeur de ce qui devait être fait pour le réembauchage. Les ouvriers décident de tenir à 15 heures, à la Bourse du Travail, à Nantes, une réunion au cours de laquelle la décision prise par la direction pourra être communiquée.

A 10 heures, tous les ouvriers sont partis, il ne reste plus personne aux abords de l'usine. Pendant le reste de la journée, le calme a été complet, aucun incident ne s'est produit, il n'y a plus eu de groupe devant l'usine.

Le service d'ordre comprenait 4 pelotons de gendarmerie et gardes... les quatre pelotons ont passé la nuit à l'usine avec un inspecteur de mon service ; aucun incident ne s'est produit au cours de la nuit."

Le journal " Le Populaire " indique que la délégation ouvrières reçue par le directeur Chauveau se composait de MM. Boutin, Audibert, Métaireau et Stéphaney. La délégation des techniciens se composait de MM. Cadot, A. Boutin et Piveteau.

Ils avaient eu un second entretien à 11 heures après quoi le directeur s'était rendu à la préfecture pour voir le préfet Fernand Leroy.

Gaston Veil, directeur du " Populaire ", membre du Parti Radical, partisan sincère du Front Populaire, était déchiré par ce qui se passait, témoignant d'une sympathie réelle pour les grévistes, déplorant que l'on soit en train de sanctionner un mouvement symbolique de protestation par des mesures de répression sans rapport. Il était d'autant plus déchiré qu'il était du même parti que Daladier, mais à l'aile gauche.

Le jeudi 1^{er} décembre, à 15 heures, les 1900 licenciés de la S.N.C.A.O. (sur 2350 salariés) se réunissent donc à la Bourse du Travail, mais leurs délégués ne furent convoqués qu'à 17 heures. Ce fut donc une attente des plus pénibles.

Les délégués se virent notifier la décision de la direction générale de ne réembaucher qu'individuellement et sur convocation personnelle. L'assemblée des licenciés repoussa cela par une motion :

"Devant l'attitude de la direction générale, qui, par l'embauchage individuel, pense appliquer des sanctions contre certains de nos camarades, l'ensemble des ouvriers et techniciens de Château-Bougon n'acceptera le réembauchage qu'à la condition qu'il soit total et sans sanction.

Tous les camarades se conformeront strictement à cette décision et continueront le mouvement jusqu'à complète satisfaction."

Aux Batignolles, où des sanctions similaires avaient

été prises, les licenciés occupèrent l'usine pendant une journée.

Le vendredi 2 décembre, ceux de Château-Bougon se réunirent comme la veille à la Bourse du Travail. Ils avaient reçu une lettre ainsi libellée :

"Nous avons le regret de constater qu'à la date du 30 novembre vous vous êtes refusé à assurer votre travail dans les conditions légales.

En conséquence, par ce refus d'obéir à la loi, vous avez commis une faute lourde et vous avez rompu votre contrat de travail, à vos torts et griefs à la date précise du 30 novembre.

Réserves faites par nous des droits éventuels que peut donner la situation, nous prenons toutes dispositions utiles pour faire parvenir par la poste, dans le plus bref délai possible, le montant des sommes qui vous sont dues et votre certificat de travail, etc."

Le même jour, un sérieux incident s'était produit à 15H20, heure d'embauche, à la porte des chantiers navals Dubigeon. La police avait chargé sans sommation les ouvriers attendant l'ouverture des portes. On doit noter que la police municipale réquisitionnée avait été placée sous la direction de la police nationale, échappant au contrôle du maire socialiste Pageot.

Les travailleurs de Dubigeon, qui n'étaient pas en grève, relevèrent une vingtaine de blessés dans leurs rangs.

Le commissaire des R.G. écrit à son supérieur :

"Après avoir été informé par M. Le Préfet d'un incident grave (plusieurs blessés) à l'embauche chez Dubigeon, ai téléphoné à Direction de cet établissement - (résumé de la conversation dans l'esprit du directeur) - il y a eu méprise du service d'ordre qui a cru qu'il s'agissait de grévistes - ai répondu que j'étais étonné que des ouvriers venant prendre le travail puissent avoir attitude hostile vis à vis du service d'ordre qui les protège - les blessés légers, au nombre d'une vingtaine, ont été soigné à l'infirmierie de la Direction - le directeur a apaisé les esprits et demandé qu'il n'y ait plus de service d'ordre - ai répondu qu'il y avait eu sans doute provocation de la part d'éléments opinions contraires, mélangés aux ouvriers, ce qui a pu provoquer réaction du service d'ordre - je procède à une enquête."

Cette enquête interne montre que les ouvriers

n'avaient rien fait d'autre que regarder les policiers d'un air hostile et que ceux-ci s'étaient senti "menacés".

A Chantenay, où un certain nombre d'entreprises étaient dans le conflit, d'autres incidents survinrent (femmes trainées par les cheveux).

Le week-end arriva dans cette ambiance extrêmement tendue. Le dimanche, 200 travailleurs de la S.N.C.A.O. reçurent une nouvelle lettre de la direction indiquant : *"Nous vous informons que, par suite de la réouverture de nos établissements, nous réembauchons, à partir de lundi prochain, conformément aux lois et décrets en vigueur.*

Veillez noter en outre que nous nous sommes mis en rapport avec les services administratifs de la Préfecture de la Loire-Inférieure pour que la liberté du travail soit assurée.

Nous vous prions de vous présenter munis de vos pièces d'identité et porteur de la demande d'emploi ci-dessus jointe complètement et correctement remplie.

Au cas où cette convocation resterait sans réponse pendant plus de quatre jours, nous nous verrions contraints de ne plus compter sur vous."

Les réembauches devaient se faire dans les pires conditions d'arbitraire. Il n'était plus question de discuter son salaire et encore moins son ancienneté. Le patronat de la métallurgie se fendit d'une lettre circulaire datée du 5 décembre où les conditions de réembauche étaient précisées :

"1°) Toutes discussions concernant les faits de grève sont complètement interdites dans les ateliers. En cas de non observation du présent engagement, une sanction de renvoi immédiat sera prise à l'égard des ouvriers grévistes ou non grévistes qui se laisseraient aller à de telles discussions.

2°) Nos usines travaillant pour la Défense Nationale, il ne sera plus admis que les ouvriers s'opposent par la parole ou par l'exemple, à l'application des lois et décrets réglant les conditions de travail.

Toute propagande contraire au bon ordre, à la bonne marche du travail et à la discipline, toute action tendant à limiter le rendement du travail, toute entrave apportée au libre jeu des prérogatives ainsi qu'à l'autorité de la Direction et des agents de maîtrise, feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les réserves du protocole restent entières."

Le lundi 9, les Batignolles, les Charbonnages, les Forges de Basse-Indre et la S.N.C.A.O. restaient en conflit.

A Vertou, la direction des Verreries mécaniques de Bretagne avait carrément arrêté ses activités en prétextant de l'extinction des fours, selon elle du fait des grévistes. En réalité cette entreprise était très mal en point et proche de la fermeture. L'occasion était trop belle de s'en débarrasser pour le groupe Souchon-Neuvesel (futur BSN) dont elle dépendait.

Beaucoup de familles étaient logées par l'usine et allaient être expulsées en janvier.

A la S.N.C.A.O., sur les 200 licenciés ayant reçu une lettre de réembauche, seule une dizaine répondait, les autres versant leur courrier aux archives syndicales.

Il n'y avait qu'une quarantaine de non grévistes parmi les ouvriers, auxquels se rajoutaient les 60 apprentis. Avec 10 de plus, le compte n'était pas bon pour la direction. Le personnel non gréviste appartenait dans sa très grande majorité au monde des employés, techniciens et cadres.

La reprise se fit donc le 5, 7 cars partant de Pirmil chargés d'environ 200 personnes, les autres venaient par leurs propres moyens.

Tout le long du parcours, le matin, des groupes freinèrent l'avancée du convoi, mais ils furent dispersés sans autre incident. Le commissaire préposé, écrit au préfet :

"Quelques ouvriers convoqués venant à bicyclette ont été arrêté par les piquets de grève, mais ils ont pu atteindre l'usine.

L'un de ces ouvriers arrêté par un groupe de gréviste, à proximité des portes de l'usine, menacé et entouré, se sentant en danger, sorti un revolver dont il s'était muni, ayant déjà, dit-il, été molesté.

Les inspecteurs de son service sont intervenus. Ils ont dégagé l'ouvrier menacé et l'ont fait entrer à l'usine."

Le revolver n'était pas armé. Son détenteur était un nantais.

L'après-midi, le commissaire des R.G., écrivait un second rapport au préfet :

"J'ai l'honneur de vous rendre compte que, conformément à vos instructions reçues à 14h30, je me suis rendu en taxi à Château-Bougon ; j'ai trouvé le convoi arrêté au bord de la

route, des voitures particulières arrêtées par les grévistes ayant été mises en travers.

Environ 1500 grévistes entourent le convoi.

Des pelotons de garde mobiles, arrivés de Nantes depuis quelques instants, viennent de dégager les cars et le convoi reprend sa route vers l'usine.

Un peloton monté passe en tête et dégage la route que les grévistes évacuent lentement en se dirigeant vers l'usine.

Les gardes dégagent la route énergiquement, quelques cris sont poussés et des pierres, très peu nombreuses, sont jetées.

J'interviens auprès des grévistes, les invite au calme et évite le choc entre eux et le service d'ordre.

Au cours de la première prise de contact, néanmoins, les grévistes reçoivent quelques coups.

Un nommé Durand Auguste, demeurant à Trentemoult, se trouvant avec les groupes, aurait été blessé à la tête. Son état ne serait pas grave.

Un garde a reçu une pierre, il est blessé au front.

Le convoi est arrivé à 15h35 à l'usine, etc."

Le journal " Le Populaire ", fait un autre récit des mêmes événements :

"Vers 13h30, un très important piquet de grève, ou plutôt une surveillance, se trouvait à la hauteur du château (du Chaffault), à quelque distance de l'usine quand arrivèrent les cars transportant les ouvriers qui avaient accepté de reprendre le service de l'établissement.

C'est à ce moment que se place l'incident, qui nous fut raconté hier soir par des membres du comité de grève de la façon suivante :

Quand les cars arrivèrent, nous nous sommes placés sur le milieu de la chaussée avec l'unique intention de ralentir leur marche, sans plus.

Puis nous nous sommes dirigés vers Château-Bougon, les cars nous suivant à pas d'hommes. Les gardes mobiles, qui remplissaient les camions en queue de convoi, descendirent de leur véhicules et se mêlèrent à nous par groupes de cinq à six.

Mais l'un d'eux, qui se trouvait dans le car blindé de la police, descendit et alerta téléphoniquement ses chefs restés à Nantes. Nous cheminions très paisibles quand tout à coup,

surgirent, en file et de chaque côté de la route, des gardes mobiles à cheval qui nous cernèrent.

Leurs collègues en profitèrent pour reprendre, comme on dit, du " poil de la bête " et c'est avec une extrême violence que nous fument dispersés.

L'échauffourée terminée, il ne nous restait plus qu'à compter les blessés.

Durand, contremaître, était très grièvement atteint à la tête et nous dûment le transporter en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Pansard, qui porte une jambe articulée, avait été blessé aux reins ainsi qu'Audibert, blessé à la clavicule.

Guitteneau portait une profonde entaille à la nuque, etc. "

Un autre bilan indiquait que Roger Guédon, de Saint-Aignan avait plusieurs côtes fracturées, plus des blessures à la jambe.

Parmi les autres blessés était un jeune rezéen de 25 ans, Léon Guépin, de la Morinière, touché au bras.

Mais c'est le cas d'Auguste Durand, demeurant rue Ceillac à Trentemoult, qui était inquiétant. Dès son arrivée à l'hôpital, il avait été trépané et son état inspirait les pires craintes.

En soirée, une délégation des grévistes licenciés était reçue par le préfet Leroy, alors que le député de la circonscription, le socialiste Maurice Thiéfaîne, de Trentemoult, téléphonait à Daladier :

"Comme suite appel gouvernemental à l'apaisement, vous demande instamment réembauchage total immédiat personnel usine nationalisé de Château-Bougon. "

Le lendemain 6, le commissaire divisionnaire des R.G. rédigeait un nouveau rapport où il reconnaissait s'être trompé. Il n'y avait pas eu de voitures particulières placées en travers de la route mais seulement des manifestants qui *"ont profité de la longueur de la route... pour exercer sur ce parcours un contrôle ayant soi-disant pour but de connaître les ouvriers représentant le travail."*

Selon ses informations, un officier du camp d'aviation avait été fouillé le 3 décembre. Mais c'était le samedi et, ce jour là, tout le monde était chez soi.

Un autre bruit courait et parvint jusqu'aux oreilles du maire de Bouguenais affolé. Des grévistes au-

raient l'intention de faire un coup de main contre le dépôt de poudre de la maison Ruggieri situé sur la commune. Il y fut donc placé des gardes.

Le commissaire divisionnaire écrivait :

"Ce matin, 6 décembre, le calme règne aux abords de l'usine, qui est complètement fermée par ordre de la Direction de Paris. Quelques groupes, formant un total de 7 à 800 hommes, ont stationné à proximité. On me signale qu'obéissant aux sommations des grévistes, les seuls commerçants situés à proximité ont refusé de vendre aux hommes des quatres pelotons de gardes occupant l'usine, les vivres nécessaires à leur subsistance : pain, vin, etc. Le commandant de gendarmerie est avisé de ces faits."

L'inspecteur principal des R.G. Faure, qui avait accompagné le convoi de la veille, fournissait son propre rapport sur les événements passant complètement sous silence l'échauffourée. Il indique que les barrages commençaient dans la côte de la Jaguère où les non-grévistes se faisaient traiter de " voyous, vendus " .

Pour l'après-midi, il indique :

"En avançant doucement (10 mètres, arrêt, puis encore 10 mètres), le convoi a pu arriver au deuxième barrage à environ 800 m, de l'usine. A ce moment, le nombre de grévistes pouvait être d'environ 1500 personnes, et l'on sentait un certain énervement de leur part.

D'accord avec le capitaine Moder, du peloton mobile de Nantes, qui se trouvait dans la camionnette de tête, et étant donné que la marche du convoi se trouvait bloquée, je me suis rendu à pied à l'usine pour demander au capitaine Tourillon, de la gendarmerie, et suivant le désir de son collègue le capitaine Moder, de vouloir bien désigner un peloton de gardes aux portes extérieures de l'usine, un peloton de gendarmes à la porte intérieure de l'établissement et deux autres pelotons aux portes intérieures de l'usine, des renforts ayant été demandés d'urgence à Nantes, et la rentrée du convoi devant avoir lieu par la porte principale.

Je venais de terminer mon entretien avec le capitaine de gendarmerie que le convoi, précédé de gardes mobiles à cheval, est entré à l'usine.

J'ai appris que des grévistes des barrages avaient crevé les pneus d'un car et brisé une vitre. Un autre car avait eu son appareil avertisseur arraché. Aucun des conducteurs ou passagers n'ont été blessé.

Un employé des bureaux de l'usine, M. Pacaud, qui se rendait à son travail dans l'après-midi, avec sa voiture particulière, a eu deux pneus crevés et la lanterne arrière démolie.

Toutes ces constatations ont été faites par un gendarme de la brigade de Pont-Rousseau.

En tête des barrages, hier à 13 h, et comme dirigeant le mouvement, était le nommé Grimaud Romain, chef du bureau de dessin de l'usine de Château-Bougon."

A la fin de son rapport, Faure précisait :

"Etat civil de Grimaud : Grimaud Romain, né le 26 mars 1906 à St Etienne de Mer Morte (L. I.), ingénieur des A&M, demeurant 3 place du Bouffay à Nantes."

Celui là devait payer chèrement sa participation à la grève, du fait de sa qualité de cadre (en partie). En attendant, l'usine était à nouveau fermée et Auguste Durand se débattait entre la vie et la mort. Les notes du préfet, conservées, montre que celui-ci était d'une grande inquiétude, craignant une issue fatale, se renseignant régulièrement par téléphone à l'hôpital. Finalement, le blessé devait supporter sa trépanation et se rétablir.

L'ambiance à Nantes était des plus tendues. A Basse Indre, un individu jamais identifié, tira, heureusement sans blesser personne, sur un groupe de grévistes des forges.

Dans la nuit du 6 au 7 décembre, une délégation se rendit à Paris pour s'entretenir avec un représentant du gouvernement, d'une part, avec un membre de la Direction Générale de la S.N.C.A., d'autre part. Elle était composée des quatre députés socialistes du département : Thiéfaîne, Blanche, Pageot et Leroux, de Jacquet, secrétaire de l'U.L. de la C.G.T. (métallurgie), de Piveteau et Guyot, délégués des techniciens et employés de la S.N.C.A.O., de Stéphany Boutin et Guyonvarch délégués des ouvriers.

Le 7, il rencontrèrent Poincaré, ministre du Travail, puis de l'Ecaïlle, vice président de la S.N.C.A.

Le même jour, un autre ministre, celui des Affaires Etrangères, Georges Bonnet rencontrait Ribbentrop, envoyé de Hitler, pour parachever les accords de Munich.

Ribbentrop, dans son allocution, félicita le gouver-

nement pour sa fermeté dans la répression de la grève "communiste". A la réception manquaient deux ministres d'origine israélite, Jean Zay et Georges Mandel, à qui l'on avait demandé de s'abstenir de paraître. Tous deux devaient être assassinés par la Milice de Pétain en 1944.

Ni Poincaré ni de l'Ecaïlle ne montrèrent le moindre désir de conciliation à la délégation nantaise. Celle ci revint bredouille, sans Piveteau et Boutin restés dans la capitale pour tenter de rencontrer le président de la S.N.C.A., Cagnot. Cette rencontre eut lieu mais ce dernier ne fit que confirmer ce qui avait été dit auparavant.

Quand il rentrèrent à Nantes, le samedi soir, ils apprirent que le travail avait repris aux Batignolles, mais aussi à leur usine, le 9, avec 55 employés et 293 ouvriers. L'après midi, 10 employés et 40 ouvriers les avaient rejoint.

Des groupes de grévistes licenciés stationnaient au départ des cars à Pirmil, à Pont Rousseau et le long du parcours. La police procéda à de nombreux contrôles d'identité, les communiquant à la direction de l'entreprise (Grimaud figurait parmi les contrôlés de Pirmil). Les groupes furent dispersés, ce qui valait aussi pour ceux qui étaient loin du parcours des cars. Ainsi on lit dans un rapport : *"Vers Rezé, un groupe stationnant près d'un passage à niveau (Mauperthuis ?) a été interpellé et quatre ouvriers de Château-Bougon, identifiés ont été signalés."*

Le dimanche matin 11 décembre, Piveteau et Boutin présentèrent le résultat de leurs démarches à Paris. Le commissaire divisionnaire des R.G. commente :

"J'ai l'honneur de vous rendre compte (au préfet) de la réunion qui a eu lieu ce matin à la Bourse du Travail à laquelle assistaient environ 2000 ouvriers de l'usine d'aviation de Château-Bougon (S.N.C.A.O.). Les dirigeants du syndicat et les délégués : MM Jacquet, Péneau et autres, ont nettement pris position pour la reprise du travail lundi. Un seul orateur, un ouvrier de Château-Bougon, M. Daniel, s'est élevé énergiquement et même violemment contre la reprise. La fin de la grève a été votée à la presque unanimité.

Il a été décidé : "Tous les ouvriers et employés se présenteront lundi matin à l'usine. Ceux qui ne sont pas convoqués devront, s'ils ne sont pas admis à pénétrer, se retirer sans provoquer d'incidents, sans protestations bruyantes.

Le nombre de 100 licenciés a été communiqué à l'assemblée et admis en principe, mais il sera demandé que les cas des licenciés soient examinés avec bienveillance, de façon à ce qu'un certain nombre puisse être embauché avant la fin de la semaine. Il a été dit que certains licenciés pourraient être embauchés à l'usine de la S. N. C. A. O. à Saint-Nazaire.

Au cas où une mesure bienveillante n'interviendrait pas cette semaine pour quelques ouvriers, une nouvelle grève serait envisagée pour la semaine prochaine ».

Le lendemain, le travail reprenait partout : Forge de Basse-Indre, Charbonnages, etc. et aussi à la S.N.C.A.O., mais au lieu des 100 annoncés, 149 salariés se voyaient refuser l'entrée à l'usine.

Le 20 décembre, résumant les événements, le journal " Le Populaire " écrivait :

" Cette surprise devait se changer en émoi quand, quatre jours étant déjà écoulés, on se rendit compte qu'aucun de ces travailleurs n'avait été encore convoqué. L'organisation syndicale que représentait A. Peneau, secrétaire de l'UD, G. Jacquet, secrétaire du syndicat de la métallurgie, Boutin et Piveteau, du syndicat de l'usine, s'en émut fort justement et se rendit à Château-Bougon pour s'entretenir de ce fâcheux retard avec la direction.

C'était vendredi dernier, M. Olive, qui était justement présent, donna des apaisements à la délégation ; on comptait donc sur un réembauchage assez massif d'une grande partie des 149 ouvriers momentanément licenciés, et ce, pour lundi dernier. Le réembauchage devait d'ailleurs se poursuivre à un rythme accéléré les jours suivants.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler les paroles que prononça M. Olive au cours de l'entrevue à l'adresse de la délégation ouvrière : « vous êtes une usine de révolutionnaire ; mais je dois dire que votre établissement est un des plus intéressants de France sous le rapport du rendement et de l'excellence du travail. »

Les choses en étaient-là hier après-midi, quand le comité syndical qui tient une permanence journalière à la Bourse du Travail, apprit que 65 licenciés allaient recevoir, dès ce matin, une convocation individuelle pour reprendre le travail. Cette décision, on le conçoit, n'était pas pour déplaire aux 135 ouvriers, aux 2 techniciens, aux 6 chefs de maîtrise et aux 6 employés qui chômaient depuis le 30 novembre, etc. »

« Ne terminons pas sans faire connaître que la Fédération des Métaux se force de faire admettre le principe d'une large amnistie pour tous les licenciés à l'usine de la grève générale du 30 novembre dernier.

Ce serait un acte de générosité et de justice à l'égard d'un personnel dont on a dit avant-hier, à la Chambre des Députés, que son rendement avait augmenté de 60% durant l'année écoulée.»

Alors que le journal de Gaston Veil écrivait ces lignes, la presse de droite concentrait ses attaques contre le parti communiste dont elle demandait l'interdiction. Mais, dans cette affaire, le Parti Socialiste S.F.I.O. était impliqué au même titre que son allié du Front Populaire, et il était difficile de frapper l'un sans l'autre.

A Nantes, deux actions en justice étaient engagées contre des grévistes de la S.N.C.A.O., la première à la demande de Jean Vignais, maire de Rezé, contre son adjoint Arthur Boutin, le cousin de ce dernier, Albert Boutin, René Charlot, conseiller municipal, et René Soulas (étranger à la S.N.C.A.O.), pour l'affaire du passage de Trentemoult.

Le 23 décembre, trois élus socialistes de Rezé : Arthur Boutin, Emile Gouttière, 3^e adjoint, et Jean Giraud, ayant la signature du maire, faisaient parvenir une lettre au préfet où ils démissionnaient de leurs responsabilités.

Le 26 décembre, le préfet Leroy écrivait au ministre de l'Intérieur :

" Au cours d'un entretien, ce matin, dans mon cabinet, M. Vignais, radical-socialiste, maire de cette localité (Rezé), m'a déclaré que des collaborateurs gênaient son administration et que la composition de l'Assemblée municipale (3 radicaux indépendants, 13 radicaux-socialistes et 11 socialistes) permet d'escompter leur remplacement par deux radicaux-socialistes.

Je me suis également entretenu avec M. le Procureur de la République qui m'a spécifié que les faits n'étant pas suffisamment établis pour justifier une inculpation directe, il avait dû charger un juge d'instruction de poursuivre l'enquête dont le résultat, dépendant des dispositions des témoins est, pour la suite, aléatoire.

Pour ces considérations, je me propose d'accepter la démission de MM. Boutin et Gouttière de leurs fonctions d'adjoints, à moins toutefois que vous n'estimiez qu'en vue d'une

éventuelle sanction administrative, il convient que soit, au préalable, close la procédure judiciaire engagée".

La seconde action en justice concernait les incidents de la route de Château-Bougon dont Romain Grimaud, chef du bureau de dessin, était considéré comme responsable en tant que " meneur " .

Avec lui étaient inculpés Eugène Belloc, chef d'équipe, accusé d'avoir crevé les pneus d'un car, et Claudien Brazeau, ajusteur, accusé d'avoir arraché la corne du klaxon du même car. Comme le premier, ils étaient aussi accusés d'atteintes à la liberté du travail.

L'année 1938 se terminait dans cette triste conjoncture. A Château-Bougon où, peu à peu, les salariés licenciés retrouvaient une place au rabais, les seuls à triompher, hormis les membres de la Direction, étaient les non-grévistes. Le Parti Socialiste et radical-socialiste (c'était son nom) en tira profit.

Ceux qui, comme Gaston Veil, avaient montré une certaine sympathie pour les grévistes étaient très minoritaires. La droite du parti avec André Morice, qui avait pleinement soutenu les mesures gouvernementales, était majoritaire.

Le 1^{er} janvier 1939, " Le Populaire " annonçait la création d'une " Amicale radicale de Château-Bougon ", avec plus de 100 adhérents.

A la même date, on pouvait lire une motion du même mouvement :

" Le Bureau fédéral, sur la proposition de son président Morice, a adopté à l'unanimité une adresse au Président Daladier –et transmise aussitôt– lui demandant que soit assurée l'exécution rapide des mesures de bienveillance prévues par lui, au sujet de l'examen des dossiers des travailleurs suspendus depuis la grève du 30 novembre, exception faite des cas graves intéressant des éléments perturbateurs dont la Fédération condamne fermement l'action néfaste.

Le bon sens de la classe ouvrière, la nécessité de l'effort conjugué de tous dans l'accomplissement du devoir, l'apaisement social indispensable commandent envers tous ceux qui le méritent, des mesures immédiates de bienveillance et d'humanité que tous attendent du Gouvernement fort qui préside aux destinées de la Nation " .

Le ministre de l'Intérieur entérina les démissions de

Boutin et Gouttière de leur poste d'adjoints au maire, le 3 janvier.

A propos d'Arthur Boutin, l'inspecteur de police Audibert écrivait :

" Est connu pour ses idées d'extrême-gauche, mais les renseignements sur sa conduite et sa moralité n'ont jusqu'à ce jour donné lieu à aucune remarque défavorable " .

Pour le policier, l'extrême-gauche incluait donc alors le Parti Socialiste.

En tout cas, l'accusation était en train de se dégonfler, les seules personnes à soutenir Vignais étant le capitaine Kervégan, le pontonnier Mathurin Luco et le pilote Joseph Veloppe, tous trois ses subalternes.

Parmi les passagers gênés le 30 novembre, deux femmes seulement acceptèrent de témoigner. Elles étaient retournées chez elle en voyant l'attroupe-ment, mais selon leurs dires, elles n'avaient reconnu personne car il faisait nuit.

A la veille du jugement, la C.G.T. organisa un meeting de protestation contre la répression au Champ de Mars, avec 5000 personnes. Plusieurs centaines de personnes restaient encore au chômage à cette date à Nantes.

Le 19 janvier, le préfet écrivait au ministre de l'Intérieur :

" J'ai l'honneur de vous rendre compte que, par correspondance du 14 janvier 1939, M. le Procureur de la République à Nantes m'avise qu'une ordonnance de non-lieu a, le 13 du même mois, été rendue à l'égard de MM. Boutin Arthur, 1^{er} adjoint de Rezé, démissionnaire le 23 décembre 1938, Boutin Albert, traceur à Rezé, Charlot René, ajusteur à Rezé, Soulas René, manoeuvre à Rezé, ayant fait l'objet d'une information sous l'inculpation d'entrave à la liberté du travail.

L'instruction n'a pas, en effet, établi la preuve de violences, de menaces ou de manoeuvres frauduleuses de nature à justifier l'application de pénalités correctionnelles " .

Les élus continuèrent donc à siéger au Conseil Municipal et lavés des accusations de Vignais.

A la S.N.C.A.O. le nombre de licenciés était encore de 38. Il allait se réduire à 35 en avril, chiffre définitif. Parmi ceux-ci étaient les cousins Boutin et Charlot ainsi que les inculpés pour les incidents de la route de Château-Bougon. On y remarquait aussi le chef du personnel. Alphonse Grimaud, probable parent de Romain Grimaud.

Outre ceux de Château-Bougon, en mars, il restait encore 413 licenciés à Nantes et banlieue. Parmi eux se trouvaient 35 Rezéens dont 10 femmes.

De la Blordière étaient Mme Martin, Mlles Hermange et Ribeyrolles ; de la Basse-Lande étaient M. Pérès et Mme Raguideau ; des Naudières était Mlle Henry ; des Trois-Moulins était Mlle Guillou ; de la Chaussée était M. Maillard ; de la rue Lechat était Mme Thareine ; de l'Aufrère était Félix Renodeau ; du Châtelier était Louis Pernat ; de la Grande-Vigne était Pierre Durassier ; de Ragon étaient Lucien Bourguignon, Julien Cornu et François Guihard ; du Genétais était Pierre Gicquel ; du Chêne-Creux était Henri Bazin ; de Pont-Rousseau étaient Georges Lecordier et Mme Flament ; du Port-au-Blé étaient Jean Guillon et Germaine Jaffry ; de Mauperthuis étaient M. le Mauf et Jean Chesneau ; de la Croix-Médard étaient Marcel Guillaud et Henri Gravouille ; du Bourg étaient Pierre Kerviche et Alfred Fillodeau ; de la Haute-Île était Pierre Morisseau ; de la Basse-Île étaient Henri Bahurel et René Chesneau ; de Nortieuse étaient Pierre Grouhel et Roger Jouneau ; enfin de Trentemoult étaient Jean Jouneau et Auguste Lucas.

Le 24 avril se tint le Congrès de l'Union départementale C.G.T. Il en sortit entre autre une résolution où on lisait :

"Le Congrès, constatant la féroce répression s'exerçant contre les militants responsables des organisations syndicales, enregistrant les scandaleuses condamnations qui ont frappé pour complicité morale des secrétaires d'unions départementales et de syndicats et même de fédérations ainsi que des sanctions administratives dont sont victimes les agents des services publics et agents de l'État ;

Elève une énergique protestation contre ces représailles, contre les sanctions prises contre des militants qui n'ont commis que le seul crime que de répondre au mot d'ordre de la C.G.T., sanctions portant atteinte d'une manière directe au droit de grève ;

Attire l'attention des travailleurs contre des méthodes tendant à établir dans ce pays un fascisme à la française ;

Se déclare solidaire des camarades frappés, regrettant que la Chambre des Députés n'ait pas cru devoir voter le projet de loi sur l'amnistie et réclame pour tous les sanctionnés l'amnistie pleine et entière ;

Il demande à la C.G.T. d'intensifier son action auprès des pouvoirs publics et au Parlement en vue de permettre aux travailleurs frappés de retrouver leur place dans la production ;

Le Congrès s'engage en outre, par l'intermédiaire des militants de l'U.D. à apporter son entière collaboration à l'activité engagée par la C.G.T. contre les décrets-lois de misère, pour leur abrogation en faveur du plan de rénovation sociale et économique, etc. "

Le jour même du Congrès s'ouvrait le procès en Correctionnelle de Romain Grimaud, Eugène Belloc et Claudien Brazeau.

Belloc nia avoir crevé les pneus du car. Il était accusé par deux non-grévistes présents dans le véhicule, l'ingénieur Fièvre et un agent technique nommé Boutin (qui n'est ni Arthur, ni Albert).

Brazeau reconnaissait avoir arraché la corne du klaxon, mais plaidait un acte involontaire provoqué par la bousculade.

Le cas de Grimaud était plus grave. Il était accusé par gendarmes, gardes-mobiles et policiers d'avoir été le meneur et le principal responsable des incidents en même temps que l'auteur d'insultes à leur rencontre.

Trois gardes vinrent dire que, dès 7 h 30, ils s'étaient faits injurier par Grimaud qui s'était détaché d'un groupe stationnant aux abords de l'usine. Deux ajusteurs de l'usine, Pâtissier et Boubien, vinrent les contredire, affirmant qu'à l'heure dite ils étaient en compagnie de l'accusé à deux kilomètres de là.

Trois autres salariés, Lucas, ingénieur, Guitet et Danet, agents techniques, vinrent dire que non seulement Grimaud n'était pas responsable des incidents mais qu'il avait tout fait pour les éviter.

Au final, Romain Grimaud écopa d'un mois de prison et 100 francs d'amende. Eugène Belloc était condamné à 8 jours de prison et 25 francs d'amende. Quant à Claudien Brazeau, il évitait la prison, mais devait payer 50 francs d'amende.

* * *

Ainsi se conclut la grève du 30 novembre 1938 à Nantes et plus particulièrement à l'usine d'aviation.

Le maire radical-socialiste de Rezé, Jean Vignais, allait continuer à diriger sa municipalité avec, parmi ses collaborateurs, ceux qu'il voua aux gémonies : Arthur Boutin, Emile Gouttière, Jean Giraud et René Charlot.

Cela dura jusqu'à ce que Vichy ne décide de dissoudre la municipalité le 16 mars 1941 pour cause de mort de la République et inféodation à l'occupant.

Après l'épisode douloureux de la guerre, le retour à la légalité républicaine se traduit par celui de la municipalité Vignais, le 16 septembre 1944.

Arthur Boutin et Jean Giraud y étaient 3^e et 4^e adjoint, René Charlot et Emile Gouttière étaient conseillers municipaux.

Le 26 octobre 1947, Arthur Boutin devenait maire, son cousin Albert Boutin était 2^e adjoint et Jean Vignais 3^e adjoint.

L'hostilité entre le nouveau et l'ancien maire devait entraîner un renversement d'alliance, Vignais faisant front avec Albert Bénézet, gaulliste et homme de droite. Suite à une cabale, Boutin dut démissionner. Bénézet devint maire le 27 mars 1948. Le souvenir de l'affrontement de 1938 n'était certainement pas pour rien dans cette évolution.

La vie de l'association

Nous relayons ici une information émanant de MM. Claude KAHN de la Société Académique de Nantes et Jean-Pierre BOIS de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique. Il s'agit d'un appel à communication pour la prochaine Journée des Sociétés d'Histoire de Loire-Atlantique :

«Devant le succès de la **Journée des Sociétés d'Histoire de Loire-Atlantique** organisée en septembre 2001 à la Manufacture de Nantes en septembre 2001, il a été décidé de renouveler ce type de rencontre, afin que les sociétés et leurs membres puissent mieux se connaître et échanger.

La prochaine rencontre aura lieu le **27 septembre 2003 à la Manufacture**. La matinée sera consacrée aux Transports en Loire-Atlantique. Quatre interventions auront lieu.

Pour l'après-midi, un appel est lancé aux sociétés d'histoire de Loire-Atlantique pour présenter, pendant environ 1/4 d'heure, un thème d'histoire locale ou régionale de leur choix, par exemple sur des travaux en cours, ce qui permettrait aux sociétés de mieux se connaître.

A cette fin, toute proposition de communication devra parvenir à M. Claude Kahn au siège de la Société Académique, avant le 24 mai, accompagnée de quelques lignes de présentation du contenu.

Les sociétés seront tenues informées du programme de cette journée.»

Nous encourageons donc nos membres intéressés par cette initiative à contacter M. Kervarec, afin de préparer l'éventuelle participation de notre association.

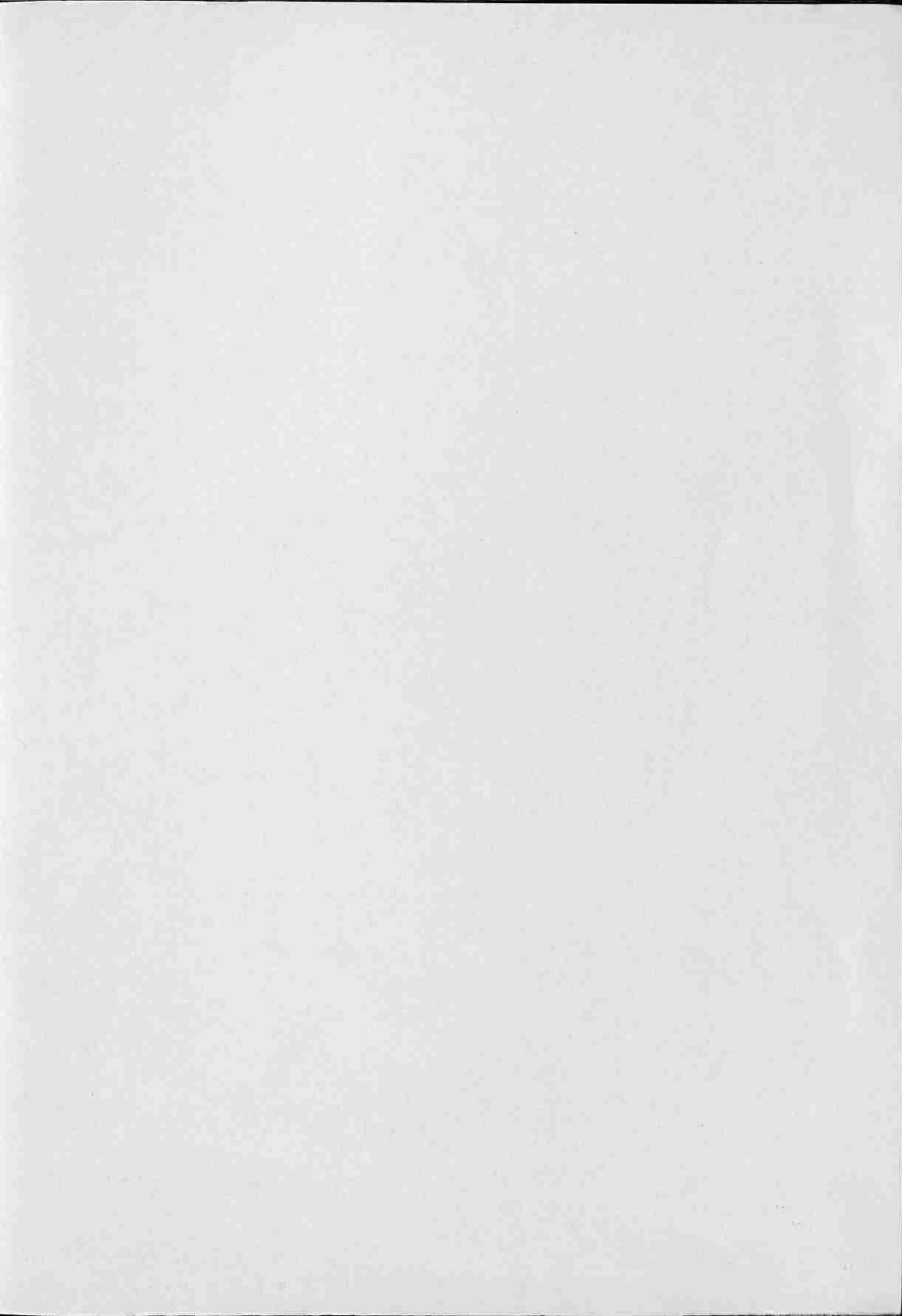
A toutes fins utiles, nous vous rappelons que le siège de la Société Académique de Nantes est situé au 8 rue Garde Dieu 44000 Nantes ; l'adresse de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique est la suivante : Manoir de La Touche, 18 rue Voltaire, 44000 Nantes.

Composition du bureau de l'association des Amis de Rezé pour l'année 2002

Président : Michel Kervarec
Vice-président : Yann Vince
Trésorière : Marie-Thérèse Vassener
Trésorière-adjointe : Gisèle Lecoq
Secrétaire : Fabien Pouey-Dicard
Secrétaire-adjointe : Marie-Françoise Artaud

Les textes de cette publication n'engagent que la responsabilité de leur auteurs.

Les articles de ce bulletin ne peuvent être reproduit qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'Association des Amis de Rezé.



6500 J28